



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrons
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2025 032

Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le quatorze avril deux mil vingt-cinq, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 8 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle des 4 vents à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE-LE-BERENGER), Hugues GRIMAULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETUEUX), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Adélaïde DEJARDIN, Alain FORTIN, Pascal FOUCAULT, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Laurette BOUCLY (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe BRUNET délégué suppléant remplaçant Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIE), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle DUTERTRE, Pierre LECOURT (EVRON), Evelyne DUPONT, Benoît QUINTARD (MONTSURS), Michel GALVANE (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Claude GARNIER (BREE), Marie-Thérèse BRETON (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Fabrice SIROT (LIVET), Jean-Noël RAVE (MONTSURS), Daniel CLIMENT (NEAU), Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures, Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources, Marie-Claude PICHOT, directrice des finances et de la commande publique et Emilie LAMBERT, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT-JEAN).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 43

Pouvoirs : Isabelle DUTERTRE donne pouvoir à Adélaïde DEJARDIN
Michel GALVANE donne pouvoir à Laurette BOUCLY

Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2025

Le conseil communautaire,

VU l'article 1530 bis du Code général des impôts (CGI), permettant au conseil communautaire d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),

VU l'article 1639A du Code général des impôts (CGI),

VU la délibération n° 2021 088 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2021 instituant la taxe GEMAPI,

VU la délibération n° 2024 033 du conseil communautaire en date du 26 mars 2024 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le produit attendu pour cette taxe pour 2025,

CONSIDERANT que le produit de la taxe est arrêté avant le 15 avril de chaque année dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant,

CONSIDERANT que le produit est réparti entre les assujettis à la TH, la TFPB, la TFPNB et la CFE proportionnellement aux recettes que chacune d'elles ont procuré l'année précédente aux communes membres de l'EPCI,

CONSIDERANT le budget primitif 2025 de la Communauté de communes des Coëvrons,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Performance publique » en date du 20 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 45
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 45

👉 **FIXE** à 200 000 € le produit attendu de taxe GEMAPI pour 2025.

Le secrétaire de séance,



Patrick COUSIN

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président absent,
Le 1^{er} vice-président,

Alain SUARD

